



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024 À 19 H 30

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Jean-Pierre Cardinal, Denis Gignac, Tom Broad et Yvan Labelle ;

Monsieur le directeur général et greffier, Martin Bonhomme ;

Madame la greffière adjointe, Me Caroline Plourde ;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay est absent ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière adjointe, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

03-048-24	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance ordinaire du 11 mars 2024. Il est 19 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

03-049-24	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

- 1. Ouverture de la séance**
 - 03-048-24 Ouverture de la séance
 - 03-049-24 Ordre du jour
- 2. Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 3. Adoption de procès-verbaux du conseil**
 - 03-050-24 Adoption de procès-verbaux
- 4. Patrouille municipale**
 - 03-051-24 Entente – Centre de communication de l'Ouest – Service de répartition d'appels pour 2024
 - 03-052-24 Autorisation pour la tenue d'un poste de collecte de dons au Club Richelieu les 29 et 30 mars 2024 sur le boulevard des Anciens-Combattants
- 5. Développement communautaire**
 - 03-053-24 Autorisation de signature afin de présenter les spectacles de la programmation estivale - Été 2024 « Mercredis, spectacles de la promenade »
 - 03-054-24 Demande de fermeture de la rue Sainte-Anne pendant l'événement « Course de lits » - dans le cadre de la programmation d'hiver 2024
 - 03-055-24 Autorisation de passage – Tour cycliste du Défi découverte 2024 de Vélo Québec Événements le 2 juin 2024
- 6. Urbanisme**
 - 03-056-24 PIIA – Projet Square Bellevue - lot 3 du plan de mise en valeur du 18 janvier 2022
- 7. Services techniques**
 - 03-057-24 Octroi de contrat - Travaux d'aménagement - Robillard - Phase 2 (Création d'une infrastructure verte)
 - 03-058-24 Subvention et acquisition de bornes de recharge électriques
 - 03-059-24 Adhésion au groupement de municipalités constitué des villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal et désignation de la Ville de Beaconsfield comme municipalité signataire de l'entente de partenariat à intervenir avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) dans le cadre de la modernisation du système de collecte sélective et autorisations de signatures
- 8. Développement économique et touristique**
- 9. Finances**
 - 03-060-24 Adoption des comptes
- 10. Administration et greffe**
 - 03-061-24 Nomination de membres citoyens au sein du comité de développement communautaire
 - 03-062-24 Nomination d'un maire suppléant

5269

03-063-24 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

11. Ressources humaines

12. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

03-064-24 Adoption du règlement numéro 772-3 modifiant le règlement numéro 772 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin d'y préciser les articles 2 « circulation interdite » et 3 « exception » et de modifier l'article 4 « infractions et peines »

03-065-24 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 858 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du boulevard Industriel et d'une partie de la rue Daoust (du chemin Sainte-Marie jusqu'à la fin du trottoir existant sur la rue Daoust) et un emprunt de 2 617 914 \$

13. Dépôt de documents

14. Levée de la séance

03-066-24 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 14 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions, laquelle s'est ouverte à 19 h 33, se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce possible de clarifier les règles de stationnement sur la rue Perreault, notamment quant à l'application de la réglementation relative aux vignettes temporaires ? - L'intervenant (e) souligne le professionnalisme de la séance d'information, le 13 février 2024, relativement aux Parcs Aumais et Robillard et réitère sa proposition de remplacer la surface de copeaux de bois par une surface plus accessibles aux personnes âgées et handicapées. Est-ce qu'il y a assez de budget pour y donner suite?
2 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - L'intervenant(e) propose un autre type de surface pour remplacer les copeaux de bois.
3 ^e Intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que la Ville subventionnera le camp de jour ? - L'intervenant(e) souligne l'importance de garder les enfants dans les parcs de Sainte-Anne-de-Bellevue. - L'intervenant(e) fait mention au conseil qu'il serait bien d'avoir des jeux d'eau dans le secteur Sud.
4 ^e intervenante(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Si l'hiver avait été plus long et que les patinoires auraient été entretenues plus longtemps, est-ce que l'inscription au camp de jour aurait tout de même été subventionnée?

5 ^e intervenant(e)	- L'intervenant(e) dépose une pétition signée par des résidents de Sainte-Anne-de-Bellevue en relation avec les frais d'inscription au camp de jour, et souligne qu'il devrait s'agir d'une priorité pour le budget de 2025.
6 ^e intervenant(e)	- L'intervenant(e) souligne le succès de l'événement au Parc Aumais ayant eu lieu le 16 février 2024.
7 ^e intervenant(e)	- Où en est le projet Square Bellevue? Quel est l'échéancier de construction ? Est-ce que la vocation du projet, lequel s'adresse aux « 55 ans et + », est toujours en vigueur?
8 ^e intervenant(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Puisque le budget alloué pour le sel de déglacage ne sera pas utilisé en entier en 2024 considérant le printemps hâtif, est-ce possible d'utiliser ces montants pour la mise en place d'un système pour l'enregistrement et la diffusion des séances du conseil? - Est-ce possible de clarifier le règlement sur le stationnement alternatif l'hiver dans le secteur Nord ? - Est-ce possible de réinstaller une poubelle à l'intersection des rues Grenier et Meloche ? - L'intervenant(e) questionne la hausse de ses taxes municipales versus le nombre de services reçus. - Est-ce possible d'augmenter la présence policière sur la piste cyclable sur le boulevard Industriel ?
9 ^e intervenant(e)	- Est-ce possible de diffuser et d'enregistrer les séances du conseil municipal?

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'AJOURNER la séance à 20 h 20 et de rouvrir la séance et reprendre la période de questions à 20 h 25.

Adoptée à l'unanimité.

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
10 ^e intervenant(e)	- La diffusion et l'enregistrement des séances permettrait de tenir tant les citoyens que les membres du conseil responsables de leurs faits, gestes et actions respectives.

La période de question s'est terminée à 20 h 32.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

03-050-24	Adoption de procès-verbaux
------------------	-----------------------------------

ATTENDU QUE la greffière adjointe a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac

Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière adjointe de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

03-051-24	Entente – Centre de communication de l'Ouest – Service de répartition d'appels pour 2024
------------------	---

ATTENDU QUE le centre d'appel de l'Ouest est utilisé par le service de la patrouille municipale et les travaux publics afin d'assurer une saine gestion des appels d'urgence (autres que police et incendie) des citoyens ;

ATTENDU QUE la Ville doit maintenir un service pour répondre aux diverses demandes des citoyens hors des heures régulières de travail ;

ATTENDU QUE les cas urgents (autre que police et incendie) sont redirigés par le centre de communication de l'Ouest au service de la Ville concerné ;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'assurer la continuité de ce service pour l'année 2024 ;

ATTENDU la réception d'une facture (no. 202459-000007911) au montant de 28 048,97\$ (taxes incluses) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 202459-000007911 au montant de 28 048,97\$ (taxes incluses) ;

D'AUTORISER une dépense nette de 28 048,97\$ à même le poste budgétaire numéro 02-290-00-339 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

03-052-24	Autorisation pour la tenue d'un poste de collecte de dons au Club Richelieu les 29 et 30 mars 2024 sur le boulevard des Anciens-Combattants
------------------	--

ATTENDU la demande du Club Richelieu Sainte-Anne afin d'obtenir l'autorisation de tenir un poste de collecte de dons les 29 et 30 mars 2024 sur le boulevard des Anciens-Combattants;

ATTENDU QUE le Club Richelieu est un organisme totalement indépendant qui dirige dorénavant 100% de ses dons vers les enfants et pour les enfants de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

D'AUTORISER le Club Richelieu Sainte-Anne à tenir un poste de collecte de dons les 29 et 30 mars 2024 sur le boulevard des Anciens-Combattants à la hauteur caserne des pompiers.

D'AUTORISER l'administration municipale à prendre les arrangements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

DE DEMANDER au Club Richelieu Sainte-Anne de remettre à la Ville un rapport financier de l'événement faisant état du solde de l'encaisse 2024 et des revenus 2024 et de l'utilisation de ces sommes dans la communauté de Sainte-Anne-de-Bellevue à la suite de la collecte de dons, et ce, dans les meilleurs délais possibles, mais au plus tard le 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

03-053-24	Autorisation de signature afin de présenter les spectacles de la programmation estivale - Été 2024 « Mercredis, spectacles de la promenade »
------------------	---

ATTENDU la programmation estivale des « Mercredis, spectacles de la promenade » ;

ATTENDU QUE la musique sur la promenade du canal de Sainte-Anne-de-Bellevue est renommée et attire les touristes et les citoyens et que cette activité est prisée des commerces locaux ainsi que des adeptes de bateau qui accostent à Sainte-Anne-de-Bellevue ;

ATTENDU QUE dix (10) spectacles sont prévus entre les mois de juin et août 2024 ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur des loisirs à l'effet d'approuver cette programmation ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligéant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée de mécanisme favorisant la rotation ;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat avec les *Productions Douglas W. Miller* pour les prestations artistiques qui seront

5273

présentées dans le cadre des « Mercredis, spectacles de la promenade » pour l'été 2024 ;

D'AUTORISER une dépense nette maximale de 30 000 \$ (selon le nombre de spectacles présentés), à même le poste budgétaire 02-701-10-996 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

03-054-24	Demande de fermeture de la rue Sainte-Anne pendant l'événement « Course de lits » - dans le cadre de la programmation d'hiver 2024
------------------	---

ATTENDU QUE l'évènement « Course de lits » se tiendra le samedi 23 mars 2024 entre 16h30 et 20 h;

ATTENDU QU' que la rue doit être fermée pour assurer la sécurité des participants;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur des Loisirs à l'effet de fermer la rue Sainte-Anne (de la rue St-Pierre jusqu'à la rue Christie) dans le but d'organiser la course de lits en toute sécurité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la fermeture de la rue Sainte-Anne (de la rue St-Pierre jusqu'à la rue Christie) pendant l'événement « Course de lits » le samedi 23 mars 2024 de 16h30 à 20h.

Adoptée à l'unanimité.

03-055-24	Autorisation de passage – Tour cycliste du Défi découverte 2024 de Vélo Québec Événements le 2 juin 2024
------------------	---

ATTENDU QUE le Défi Découverte est un événement d'une journée regroupant 1000 cyclistes sur un parcours en boucle dont le départ et l'arrivée sont prévus au parc Jeanne-Mance à Montréal ;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, les rues empruntées demeureront ouvertes à la circulation automobile et les cyclistes seront encadrés par l'organisation Vélo Québec Événements ;

ATTENDU QUE la demande reçue le 13 février 2024 vise une autorisation de passage sur la rue Sainte-Anne et sur le chemin Senneville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

5274

D'AUTORISER le passage du Défi Découverte 2024 de Vélo Québec événements le dimanche 2 juin 2024 aux conditions suivantes :

- L'organisme responsable de l'événement devra prendre les mesures nécessaires afin de décharger la Ville contre toute poursuite et fournir la preuve d'une assurance responsabilité pour la tenue de l'événement ;
- L'organisme responsable de l'événement sera responsable de la signalisation sur le parcours et de la récupération des panneaux utilisés, le cas échéant ;
- L'organisme responsable de l'événement devra respecter toutes les mesures sanitaires en vigueur ;
- L'organisme responsable de l'événement devra fournir les autorisations du MTQ, s'il y a lieu ;
- L'organisme responsable de l'événement devra respecter en tout temps le Code de la sécurité routière ;
- L'organisme responsable de l'événement devra informer le Service de police de la Ville de Montréal afin d'assurer leur collaboration.
- L'organisme responsable de l'événement devra aviser la Ville de tout changement de circuit;

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

03-056-24	PIIA – Projet Square Bellevue - lot 3 du plan de mise en valeur du 18 janvier 2022
------------------	---

ATTENDU QU' une demande a été faite le 21 avril 2023 pour l'approbation des matériaux de revêtements extérieurs des bâtiments du lot 3 du plan de mise en valeur du 18 janvier 2022 ;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 7 février 2024 ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'approuver cette demande de PIIA telle que présentée ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU ;

D'APPROUVER la demande de PIIA pour l'immeuble situé sur le lot 3 du plan de mise en valeur du 18 janvier 2022, conformément à la demande du 21 avril 2023 et à la présentation au CCU du 7 février 2024.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

03-057-24	Octroi de contrat - Travaux d'aménagement - Robillard - Phase 2 (Création d'une infrastructure verte)
------------------	--

5275

- ATTENDU** la résolution numéro 11-332-22 octroyant un contrat à la firme Agence Relief Design la préparation d'un concept d'aménagement paysager, de plans et devis d'exécution;
- ATTENDU QU'** un appel d'offres public a été publié sur SEAO le 4 décembre 2023 pour des travaux d'aménagement - Robillard - Phase 2 (Création d'une infrastructure verte) ;
- ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des soumissions le 6 février 2024, six (6) soumissions ont été reçues ;
- ATTENDU QUE** la plus basse soumission conforme reçue est celle de *Les Entreprises Ventec Inc.* au montant de 1 225 992,80\$ (taxes incluses) ;
- ATTENDU** la recommandation de M. Jean-François Veilleux, architecte paysagiste, associé de la firme Agence Relief Design datée du 9 février 2024 à l'effet d'octroyer le contrat à *Les Entreprises Ventec Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 225 992,80 \$ (taxes incluses) ;
- ATTENDU** la recommandation du coordonnateur aux loisirs de la Ville d'entériner la recommandation pour l'octroi du contrat à *Les Entreprises Ventec Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de M. Jean-François Veilleux, architecte paysagiste, associé de la firme Agence Relief Design datée du 9 février 2024 et celle du coordonnateur aux loisirs de la ville ;

D'OCTROYER le contrat pour les travaux d'aménagement - Robillard phase 2 à *Les Entreprises Ventec Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 225 992,80 \$ (taxes incluses) ;

D'AUTORISER la dépense nette d'un montant total de 1 119 494,84 \$, dont 724 551,84 \$ à même le règlement d'emprunt numéro 849, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation le 26 juillet 2023 et un montant de 394 943 \$ à même le programme de subvention TECQ 2019-2024, tel qu'autorisé par ministère des Affaires municipales et de l'habitation le 27 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité.

03-058-24	Subvention et acquisition de bornes de recharge électriques
------------------	--

- ATTENDU** la résolution numéro 05-140-23 autorisant l'administration municipale à présenter une demande au programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge électriques à proximité des parcs dans l'optique de l'Atteinte des objectifs du plan de la Ville « vers un avenir durable 2012-2020 » ;

5276

ATTENDU QUE cette demande avait pour but de bonifier l'offre de service du réseau de bornes de recharge de la Ville, particulièrement à proximité des parcs ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite offrir son soutien aux automobilistes qui adhèrent au principe de développement durable et favorisent les choix éco-responsables sur son territoire ;

ATTENDU la réception, le 14 décembre 2023, d'une lettre d'approbation d'Hydro-Québec relative à la demande de subvention présentée par la Ville pour l'achat d'une ou de plusieurs bornes de recharge de type « SmartTwo simple » ou « sur rue double » ;

ATTENDU la signature d'une entente de contribution financière entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et Hydro-Québec en date du 21 décembre 2023 ;

ATTENDU QU' un montant maximal de 24 000\$ par borne de recharge électrique double sera remboursé à la Ville pour l'achat et l'installation des bornes ;

ATTENDU QUE cette subvention permettra de faire l'acquisition et l'installation de huit (8) bornes de recharge électriques doubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, lesquelles seront installées aux endroits suivants :

- Stationnement de la rue du Collège : 4 bornes doubles;
- Stationnement du pont Galipeault : 2 bornes doubles ;
- Stationnement du Centre Harpell : 2 bornes doubles.

ATTENDU QUE conformément à l'entente de contribution financière, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a demandé une offre de prix auprès d'un fournisseur de bornes recommandé par Hydro-Québec pour l'acquisition de celles-ci ;

ATTENDU QUE conformément à l'entente de contribution financière, les bornes de recharges doivent être commandées avant le 15 mars 2024 ;

ATTENDU la réception d'une offre de prix de la compagnie *AddÉnergie Technologies Inc. [dba] FLO* pour la fourniture de huit (8) bornes de recharge électriques doubles au montant de 89 544,83 \$ (taxes incluses) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat à *Add Énergie Technologies Inc. [dba] FLO* aux conditions négociées par Hydro-Québec pour les partenaires du Circuit électrique, afin de faire l'acquisition de huit (8) bornes de recharge électriques doubles sur son territoire, pour un montant de 89 544,83 \$ (taxes incluses), conformément à la demande de prix reçue le 8 février 2024 ;

D'AUTORISER une dépense nette maximale de 81 766,36 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-320-10-641.

Adoptée à l'unanimité.

03-059-24	Adhésion au groupement de municipalités constitué des villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal et désignation de la Ville de Beaconsfield comme municipalité signataire de l'entente de partenariat à intervenir avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) dans le cadre de la modernisation du système de collecte sélective et autorisations de signatures
------------------	--

- ATTENDU QUE** depuis le 24 octobre 2022, Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement la collecte sélective sur l'ensemble du territoire, en vertu du *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, chapitre Q-2, r. 46.01* (ci-après le « Règlement ») ;
- ATTENDU QUE** le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal (ou groupement de municipalités) portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;
- ATTENDU QUE** les Villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal ont formé, en 2023, un groupement de municipalité afin d'optimiser la collecte et le transport de matières visées à l'article 24 du Règlement ;
- ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite se joindre à ce groupement ;
- ATTENDU** qu'Éco Entreprises Québec supporte l'adhésion de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au groupement de municipalités déjà créé ;
- ATTENDU QUE** la Ville de Beaconsfield s'est portée volontaire pour être la municipalité signataire de l'entente de partenariat à intervenir avec ÉEQ et que toutes les autres Villes parties au groupement sont en faveur ;
- ATTENDU QUE** les conseils des Villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal ont respectivement approuvé l'entente intermunicipale au cours de l'automne 2023 ;
- ATTENDU QU'** un amendement a l'entente, déjà approuvée, a été proposé pour donner suite à la demande de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue d'intégrer le groupement ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue adhère au groupement de municipalités constitué des Villes de Beaconsfield, Kirkland, Dorval et Mont-Royal pour la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* ;

5278

D'ENTÉRINER la décision d'autoriser la Ville de Beaconsfield à agir, pour et au nom du groupement de municipalités, comme municipalité signataire de l'entente de partenariat à intervenir avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) ;

D'APPROUVER l'entente intermunicipale, y compris son amendement ;

D'AUTORISER l'ingénieure municipale et développement durable et le directeur général à représenter la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue dans le cadre des discussions entre les Villes du groupement relativement aux termes et conditions de l'entente de partenariat avec ÉEQ ;

D'AUTORISER l'ingénieure municipale et développement durable à signer le formulaire annexe de personnalisation de l'entente et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

D'AUTORISER le maire et la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, l'entente intermunicipale amendée à cet effet entre les municipalités du groupement.

Adoptée à l'unanimité.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. FINANCES

03-060-24	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés du 13 février 2024 au 11 mars 2024;

	<u>835 076,25 \$</u>
--	-----------------------------
 - Liste des comptes fournisseurs en date du 29 février 2024 ;

	<u>5 967 987,76\$</u>
--	------------------------------
- Total : **6 803 064,01\$**
- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 27 janvier 2024 au 23 février 2024 ;

	<u>251 436,82 \$</u>
--	-----------------------------

Adoptée à l'unanimité.

10. ADMINISTRATION ET GREFFE

03-061-24	Nomination de membres citoyens au sein du comité de développement communautaire
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 02-042-24 nommant les membres du conseil municipal au sein du comité de développement de la Ville jusqu'au 30 septembre 2025 ;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer des citoyens au sein de ces comités ;

ATTENDU QU' un nouvel appel de candidatures a été réalisé dans les dernières semaines afin de compléter la composition du comité et s'est terminé le 29 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du **comité de développement communautaire** jusqu'au 30 septembre 2025, à savoir :

- Jill Gowdey
- Irina Mosesova
- Corey Meath

QUE la résolution numéro 02-044-24 intitulée « Nomination de membres citoyens au sein du comité de développement communautaire » soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité.

03-062-24	Nomination d'un maire suppléant
------------------	--

ATTENDU QUE selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut désigner parmi ses membres un maire suppléant pour la période qu'il détermine ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

DE NOMMER monsieur le conseiller Tom Broad comme maire suppléant pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2024 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

03-063-24	Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
------------------	---

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités

5280

doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de deux milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

Adoptée à l'unanimité.

11. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

12. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

03-064-24	Adoption du règlement numéro 772-3 modifiant le règlement numéro 772 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin d'y préciser les articles 2 « circulation interdite » et 3 « exception » et de modifier l'article 4 « infractions et peines »
------------------	---

ATTENDU les articles 291, 291.1 et le 5^e paragraphe de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) ;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 12 février 2024, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 772-3, dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

03-065-24	Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 858 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du boulevard Industriel et d'une partie de la rue Daoust (du chemin Sainte-Marie jusqu'à la fin du trottoir existant sur la rue Daoust) et un emprunt de 2 617 914 \$
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement d'emprunt numéro 858 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection du boulevard Industriel et de la rue Daoust (du chemin Sainte-Marie à la fin du trottoir existant sur la rue Daoust) et un emprunt de 2 617 914 \$* ;
- dépose le projet du règlement numéro 858.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis pour la période du 13 février 2024 au 11 mars 2024;
- Liste des commandes au 13 février 2024 au 11 mars 2024 ;

5282

- Rapport annuel (2023) sur les dépenses et contributions électorales par le trésorier, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ c E-2.2.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

03-066-24	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance ordinaire. Il est 20 h 47.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Me Caroline Plourde
Greffière adjointe

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-275301 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-275300 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 11 mars 2024 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 13 mars 2024.

Me Paola Hawa, Maire

Me Caroline Plourde, greffière adjointe